

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mars 2018 - Délibération n° 2018/03/01

Objet : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE DORSAL

L'an deux mille dix-huit, le 16 mars, à quinze heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 09 mars 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – LALANDE – GIRON – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – GAUDY – COUSSEIROUX – DOUMY et Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – DEFEMME – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAPUT – CHOMETTE – MAZIERE – CHAUSSADE – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – PATEYRON – GAILLARD ET MMES LAURENT – PIPIER – CAPS ET COLON.

Pouvoirs :

1. Mme LAURENT donne pouvoir à M. PACAUD • 2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD • 3. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD • 4. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE • 5. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. GRENOUILLET • 6. M. DESLOGES donne pouvoir à M. BUSSIERE • 7. M. MARTINEZ donne pouvoir à M. ROYERE • 8. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT • 9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX • 10. M. LABORDE donne pouvoir à M. RABETEAU • 11. M. PATEYRON donne pouvoir à Mme BATTUT • 12. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.

Suppléances : M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
64	35	47			
Pour	Contre				
47	-	-	-	-	-

Vu les articles L.2121-21, L.5211-1 et L. 5721-1 et suivants du CGCT ;

Vu la délibération n°2017/187 du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2017 validant l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Mixte Dorsal ;

Considérant que cette adhésion a obtenu la majorité qualifiée auprès des Communes membres de la Communauté de communes ;

Vu l'article 10.1 des statuts du Syndicat Mixte DORSAL ;

Conformément à la décision unanime du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

M. Le Président rappelle que le Conseil doit procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Dorsal.

Un appel à candidature a été lancé en amont de la séance du Conseil et M. Le Président a de nouveau invité les éventuels candidats à se déclarer en séance.

M. Sylvain GAUDY est candidat en tant que titulaire.

M. Jean-Claude TRUNDE est candidat en tant que suppléant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire élit les représentants suivants :

- M. Sylvain GAUDY, titulaire
- M. Jean-Claude TRUNDE, suppléant

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente, Martine LAPORTE.

